



AGAY, le 10 mars 2023

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE CAP ESTEREL (ASCAPE)
Résidence du Belvédère - Boîte n° 6 - 99 rue des Calanques - 83530 Saint Raphaël Agay

CONVOCATION
D'ASSEMBLEE GENERALE 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions d'assister à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre de Cap Esterel (ASCAPE) qui se tiendra **le samedi 08 Avril 2023 - 14 heures**, à :

Salle des Arcades
CAP ESTEREL
83530 AGAY

Afin de faciliter les opérations d'émargement de la feuille de présence et de remise des pouvoirs, nous vous remercions de **vous présenter à partir de 13h30**.

Tous les membres de l'Association sont invités à assister à la présente Assemblée Générale, étant toutefois précisé que seuls les délégués ASCAPE élus ont le pouvoir de vote au nom de leur copropriété ou ASL.

Les documents comptables de l'Association de l'exercice 2022 (factures, grand livre, balances) ainsi que le registre des contrats de prestation et de maintenance sont consultables en ses bureaux administratifs – rue des Calanques, les 30 et 31 Mars 2023 au bureau ASCAPE, sur rendez-vous.

L'Assemblée Générale devra délibérer sur l'ordre du jour suivant

(étant précisé que, sauf indication contraire, l'ensemble des décisions ci-dessous sont prises à la majorité simple des voix des propriétaires et représentants, les délégués participant aux votes bénéficient d'un mandat général de représentation de leur copropriété ou ASL secondaire)

1/ Constitution du Bureau de l'Assemblée

2/ Approbation et vote des comptes d'investissement pour l'ASCAPE 2022

3/ Approbation des comptes de charges de fonctionnement de l'ASCAPE pour l'exercice 2022, période du 01/01/2022 au 31/12/2022 : (documents comptables joints à la convocation)

4/ Affectation du résultat de l'exercice et Autorisation donnée au Président de procéder à la réédition des charges et leur répartition sur ces bases

5/ Quitus donné au Syndicat de l'ASCAPE pour sa gestion 2022

6/ Présentation de la situation de trésorerie et des comptes des membres débiteurs au 31/12/2022

7/ Présentation et Approbation du Budget de fonctionnement de l'ASCAPE pour l'exercice 2023 (période du 1/01 au 31/12/2023)

8/ Approbation du Budget d'investissements de l'ASCAPE pour 2023 pour un montant de 635 K€

9/ Approbation du budget de charges à répartir

10/ Autorisation donnée au Président pour effectuer les appels des charges 2023 sur les bases budgétaires ci-dessus approuvées

11/ Approbation du budget de fonctionnement et budget Investissements 2024, et autorisation donnée au président pour effectuer les premiers appels 2024 sur ces bases.

12/ Echange sur la méthode à mettre en place pour reprendre une réflexion sur la modification de nos règles de répartition, pour un vote à l'AG 2024 (information)

13/ Modification des statuts de l'ASCAPE (Information)

14/ Décision concernant l'acquisition, auprès de PV, d'un espace fermé composé de 14 lots d'emplacement de stationnement dans le parking couvert du Hameau

15/ Modification du Règlement Intérieur de l'ASCAPE (chapitre des Espaces Verts)

16/Autorisation donnée à la Société BOUYGUES Telecom pour l'implantation de 2 antennes relais sur le site de Cap Esterel

17/Point sur la situation des Prestataires : Golf, Padel, Cirque, Ludothèque, et information sur le Parc de stationnement Extérieur village et les espaces aquatiques

18/ Nomination de 2 nouveaux membres au Syndicat en remplacement de 2 membres sortants

Questions diverses & débats :

Pièces jointes à la présente convocation :

. Pouvoir de représentation

. Projet des résolutions

. Documents de Gestion :

- Rapprochements budgétaires 2022 – Comptes piscine, parking village Extérieur et comptes généraux
- Rapport de gestion et Analyse des comptes (JFT)
- Note du cabinet comptable TRIAL
- Budgets 2023 et 2024

. Balances comptables :

- Situation de trésorerie au 31.12.2022

. Pièces annexes :

- Dossier Bouygues Telecom
- Règlement Intérieur Espaces verts
- Lettres RAR - demande de présidents de copropriété